

## APPEL À CONTRIBUTIONS PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### LE CONTEXTE

Pour lutter contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, il faut se doter d'un nouveau modèle économique permettant de produire et de consommer biens et services de manière durable, en limitant le gaspillage des ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixé des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. La *Feuille de route économie circulaire* publiée le 23 avril 2018 a proposé de passer à l'action en présentant des mesures concrètes afin d'atteindre ces objectifs. Désormais la démarche est cadrée par la loi récente n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Celle-ci fixe la stratégie qui porte sur des domaines très variés : l'éco-conception, une empreinte écologique neutre, augmenter encore le taux de tri, le recyclage de 100% des plastiques, réparabilité des équipements électriques et électroniques... Cette démarche est ambitieuse mais nécessaire, elle concerne tous les acteurs économiques : consommateurs, entreprises et collectivités, et les enjeux qu'elle recouvre sont à la fois environnementaux, économiques et commerciaux mais aussi sociaux et éducatifs.

### LES OBJECTIFS

Ce dossier technique souhaite recueillir des retours d'expériences relatifs à des projets aboutis d'économie circulaire. Ceux-ci pourront se rapporter à l'un quelconque des domaines de l'économie circulaire et du recyclage : approvisionnement durable, éco-conception des produits, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, allongement de la durée d'usage, réparabilité, recyclage de déchets de chantier, etc... et la contribution proposée présentera de manière si possible quantifiée l'impact positif du projet à la fois :

- sur les facteurs environnementaux : émissions évitées de gaz à effet de serre, économie de matières premières, déchets évités lors de la production, de la consommation ou de la fin de vie ;
- et sur les facteurs sociaux : développement d'activités nouvelles, création d'emplois durables et non délocalisables.

### L'ÉCHEANCIER

Lancement de l'appel à contributions.....	15/06/2020
Date limite pour soumettre une contribution.....	41/01/2021 <b>15/02/2021</b>
Publication prévisionnelle dans la revue TSM.....	2 <sup>e</sup> semestre 2021

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les articles à paraître dans la revue scientifique et technique TSM sont soumis à l'approbation du comité de lecture de la revue et ne doivent pas présenter un caractère publicitaire ou pseudo-publicitaire.

Le comité de lecture est un organe décisionnel, chargé de donner un avis à caractère scientifique et technique sur les articles soumis avant publication dans TSM, qui doivent répondre aux guides des auteurs et au présent appel à contributions.

Les différents documents dédiés aux auteurs sont disponibles sur le site Internet de TSM et les articles devront être soumis en ligne : [astee-tsm.fr/pour-les-auteurs/soumettre-un-article/](http://astee-tsm.fr/pour-les-auteurs/soumettre-un-article/). Pour toutes autres demandes, merci d'envoyer un courriel à [redaction.tsm@astee.org](mailto:redaction.tsm@astee.org)